

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-huit Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mr CHOFFY Patrick Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERÉ Evelyne, LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, BLOT Bernard, DRAPPIER Ludovic, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge.

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 24/09/2020 - **Date d'affichage** : 24/09/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 29/09/2020 et publication ou notification du 29/09/2020

SOMMAIRE

- Délégués C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET ASSAINISSEMENT - VIREMENTS DE CRÉDITS

2020-35 - DÉLÉGUÉS C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Conformément à la délibération de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret (C.C.P.N.L.) indiquant qu'il faut un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** :
 - Monsieur CHOFFY Patrick, titulaire
 - Madame LEBLOND Valérie, suppléante*A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)*

2020-36 - DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET ASSAINISSEMENT - VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au Chapitre 14 - compte n° 706129 du budget assainissement de l'exercice 2020 sont insuffisants.

Il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Chapitre 014 - compte n° 706129	+ 2 360 €
Chapitre 011 - compte n° 61523	- 2 360 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** ces virements de crédit.
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)



En mairie, le 29/09/2020
Le Maire
Patrick CHOFFY